

Épreuve composée – Sujet 2

Cette épreuve comprend trois parties.

1 – Pour la partie 1 (Mobilisation des connaissances), il est demandé au candidat de répondre aux questions en faisant appel à ses connaissances personnelles dans le cadre de l'enseignement obligatoire.

2 – Pour la partie 2 (Étude d'un document), il est demandé au candidat de répondre à la question en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse de présentation du document, de collecte et de traitement l'information.

3 – Pour la partie 3 (Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire), il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;
- en exploitant les documents du dossier ;
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

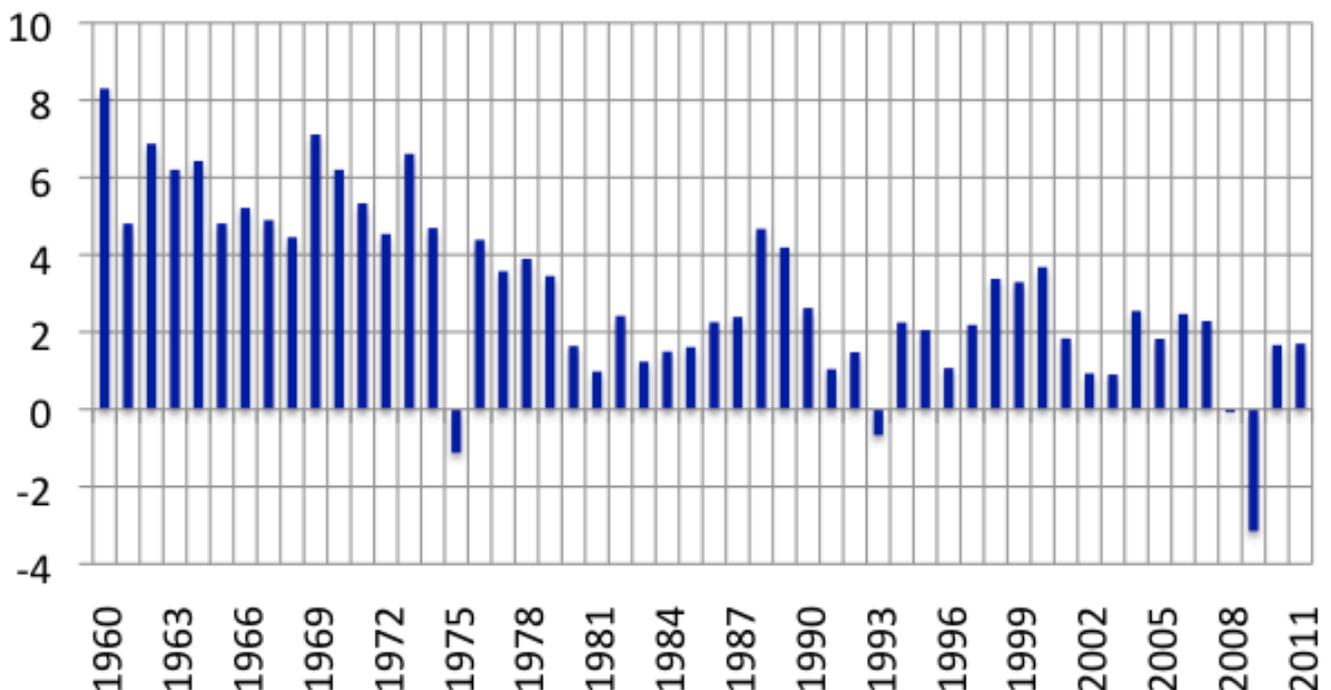
Première partie : Mobilisation des connaissances

1. Qu'est-ce que le paradoxe d'Anderson ? (3 points)
2. A quoi sert le P.I.B. ? (3 points)

Deuxième partie : Etude d'un document (4 points)

Vous présenterez le document puis vous commenterez l'évolution du P.I.B. de la France depuis 1960.

Taux de croissance du PIB en volume, en %



Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

Montrez que les inégalités sont multifformes et cumulatives.

DOCUMENT 1 :

Comme le notaient déjà D. Goux et E. Maurin en 2002, les conséquences du surpeuplement du logement sur les performances scolaires des enfants sont assez peu étudiées. Les mêmes auteurs présentaient des résultats suggérant que partager sa chambre avec ses frères ou soeurs accroissait significativement la probabilité de redoubler une classe. S'appuyant sur les données des enquêtes Emploi de la décennie quatre-vingt-dix, ils montraient que, toutes choses égales par ailleurs, un collégien de 15 ans partageant sa chambre avec au moins un frère ou une sœur avait une probabilité de 12 % plus élevée d'accuser un retard scolaire qu'un enfant disposant de sa propre chambre. [...] Dans cette approche, les conclusions de l'étude antérieure de D. Goux et E. Maurin sont confirmées, bien que la force du lien entre cohabitation et échec scolaire paraisse un peu atténuée : à autres caractéristiques socio-démographiques fixées, la probabilité d'avoir redoublé au moins une fois avant l'âge de 15 ans est supérieure de 9 % si l'enfant doit cohabiter, par rapport à un jeune disposant de sa propre chambre. Faut-il en conclure que le fait de disposer d'une chambre à soi a un effet direct sur la réussite scolaire de l'enfant ? Quand bien même cet effet serait modeste comparé aux déterminants mis en avant comme le niveau socioculturel des parents, l'idée selon laquelle la possibilité de s'isoler et de trouver le calme favorise la réussite scolaire est pertinente. Mais, en toute rigueur, les données disponibles ne permettent pas d'assimiler cette corrélation à une causalité. Par ailleurs, les résultats obtenus sont cohérents avec des explications alternatives impliquant un lien plus complexe : par exemple, on peut avancer, qu'en consacrant à un enfant une partie de l'habitation, les parents témoignent de l'importance qu'ils attachent à son travail scolaire. Dans cette hypothèse, la chambre à soi devient pour le statisticien un indicateur de l'intensité de l'investissement scolaire de la famille.

Source : « Une chambre à soi : un atout dans la scolarité ? », Marie Gouyon, INSEE, Données sociales 2006, pp. 163-167, http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/donsoc06r.pdf

DOCUMENT 2 :

Indicateurs de difficultés de conditions de vie

Unité : en % des ménages résidents en France en 2006

CONTRAINTE BUDGETAIRE	
Aucun placement financier	17,0
RESTRICTIONS DE CONSOMMATION	
Les moyens financiers ne permettent pas de...	
Maintenir le logement à bonne température	6,8
Payer une semaine de vacances une fois par an	32,3
Acheter des vêtements neufs	11,7
Manger de la viande tous les deux jours	6,7
Recevoir des amis ou de la famille	10,0
DIFFICULTES DE LOGEMENT	
Nombre de pièces < nombre de personnes	8,9
Logement trop petit	12,9
Logement difficile à chauffer	27,6
Logement humide	11,6
Logement bruyant	20,2

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, http://www.inegalites.fr/spip.php?article509&id_mot=98

DOCUMENT 3 :

Le plafond de verre reste une réalité en France : seules 17 % des entreprises françaises sont dirigées par une femme. Avec des disparités en fonction du secteur d'activité ou de la taille de l'entreprise. Des disparités apparaissent cependant suivant le secteur d'activité et la taille de l'entreprise. Il y a davantage de dirigeantes dans le commerce ou les services que dans l'industrie, secteur globalement moins féminisé. Plus la taille de l'entreprise est importante, moins il y a de femmes dirigeantes : elles sont 8,6 % dans les entreprises de plus de 250 salariés contre 18,9 % dans les entreprises de moins de 10 salariés. Les femmes sont encore moins présentes dans les instances de direction (conseils d'administration ou de surveillance, comités directeurs ou exécutifs). Parmi les entreprises du CAC 40, l'entreprise dont les instances dirigeantes sont les plus féminisées est L'Oréal, avec pourtant seulement 19 % de femmes. EADS et Vallourec n'en comptent aucune.

Source : Observatoire des inégalités, données INSEE 2008, http://www.inegalites.fr/spip.php?article1126&id_mot=103